

Gestes de premiers secours

Réagir en cas d'urgence

Objectifs de la formation :

Apprendre les gestes qui sauvent lorsque :

- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint d'un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...).

Objectifs pédagogiques :

- Savoir réagir en cas d'urgence

Prérequis :

Aucun

Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative

Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

Ateliers de mises en pratique - délivrance du diplôme PSC 1

Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

Contenu de la formation :

Matin (9h00-13h00)

I. LA PROTECTION : SE PROTEGER, PROTEGER LA VICTIME ET LES TIERS POUR EVITER LE SUR-ACCIDENT

II. LES POSITIONS DE SECURITE

Evaluer l'état de santé de la victime : contrôler la conscience, découvrir les circonstances de l'accident, détecter les traumatismes ;

Utiliser la position de sécurité adaptée en fonction de l'état de santé de la victime (maintien de la tête).

III. ALERTER OU FAIRE ALERTER LES SECOURS

Les numéros d'urgences ;

Le compte rendu de l'état de santé de la victime.

IV. LES GESTES DE PREMIERS SECOURS

Rassurer la victime ;

Les différentes techniques en fonction de la situation (saignement, malaises, arrêt cardiaque, obstructions des voies aériennes...) : massage cardiaque, pansement et garrot tourniquet.

Utilisation d'un défibrillateur.

V. SURVEILLER LA VICTIME EN ATTENDANT L'ARRIVEE DES SECOURS

Modalités d'évaluation :

Questionnaire en fin de formation sur les différents thèmes du contenu de la formation pour mesurer les savoirs et savoirs faire acquis des apprenants.

Intervenant :

Sapeurs-Pompiers 34

Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandées.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

2 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre future activité relève de ce fonds de formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL
285, rue Alfred Nobel
34000
MONTPELLIER
04.67.69.75.14
formation@oriffpllr.com

